

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

ASA 29/002/2012

AILRC-FR

11 juin 2012

Le gouvernement des Maldives doit mettre un terme à l'usage excessif de la force contre les manifestants

Amnesty International est profondément préoccupée par la répression exercée par le gouvernement des Maldives contre les manifestants, soumis à des coups, des pulvérisations de gaz poivre et des interpellations. Parmi les victimes figurent des manifestants pacifiques, des députés, des journalistes et des passants.

L'organisation condamne l'usage excessif de la force par les policiers et exhorte le gouvernement des Maldives à veiller à ce que ces agressions fassent l'objet d'enquêtes exhaustives et impartiales. Amnesty International appelle également les Nations Unies et ses États membres, ainsi que le Commonwealth, à continuer de suivre la situation de très près et à faire pression sur le gouvernement, de sorte que les Maldiviens puissent exercer pleinement leur droit de manifester librement.

Le 29 mai, la police maldivienne a fait usage d'une force excessive contre des manifestants à Malé, la capitale. Des manifestants et quelques passants ont reçu des coups de pied, ont été frappés aux bras, à la tête et aux hanches au moyen de matraques et de boucliers antiémeutes, et ont été aspergés de gaz poivre au visage. Les victimes de ces attaques protestaient contre le démantèlement par la police du site de rassemblement du Parti démocratique maldivien à Usfasgandu. Au moins un journaliste, Ali Fahud, de Raajje TV, qui couvrait les événements, a été brutalisé et aspergé de gaz poivre par la police.

Malé est régulièrement le théâtre de rassemblements de protestation depuis la démission forcée de l'ancien président Mohamed Nasheed, du Parti démocratique maldivien, le 7 février 2012. Ses partisans protestent contre son éviction sur l'aire de meeting improvisée d'Usfasgandu depuis le 19 mars, après une descente de la police et le démantèlement de l'ancien site de Raalhugandu, à la périphérie de Malé.

Les forces de police maldiviennes ont assuré à Amnesty International qu'elles « [faisaient] usage du minimum de force nécessaire pour démanteler le site et interpellier les auteurs de troubles parmi les manifestants » et elles « [nient] tout recours à une force excessive lors des arrestations et du démantèlement du site ».

Certains médias ont rapporté que des objets avaient été lancés sur la police à un moment donné de la manifestation. Pour autant, il est clair que la grande majorité des manifestants n'ont pas fait preuve de violence et que de tels incidents ne sauraient être utilisés par la police pour tenter de justifier les brutalités dont les passants et les participants pacifiques au rassemblement ont été victimes. Amnesty International estime que la réaction de la police aux manifestations du 29 mai est un exemple manifeste de recours excessif à la force.

Une femme exprimant pacifiquement son mécontentement dans la rue Majeedee Magu a confié à Amnesty International que des policiers avaient soudain chargé et l'avaient frappée, ainsi que d'autres manifestants pacifiques, à coups de bouclier antiémeute. La police les a roués de coups dans le dos avant de les asperger de gaz poivre en visant le visage et les yeux. Selon cette femme, un policier a saisi un manifestant par le cou, lui a crié d'ouvrir la bouche et a pulvérisé le gaz directement à l'intérieur de la cavité buccale.

Ces dernières informations faisant état de l'usage de gaz poivre par les forces de sécurité maldiviennes concordent avec de nombreux autres témoignages recueillis précédemment par Amnesty International. L'organisation appelle donc tous les pays qui ont fourni ou continuent de fournir du gaz poivre aux Maldives à s'assurer que les forces de sécurité ne s'en servent pas pour commettre des violations des droits humains. Tout pays qui approvisionne sciemment en matériel militaire ou de police des forces de l'ordre qui l'utilisent pour porter atteinte aux droits humains a lui-même une part de responsabilité dans ces violations.

La police a également asséné des coups à des passants qui ne montraient aucun signe de violence. Un témoin a vu un homme, assis sur une moto à l'arrêt, qui ne participait pas directement à la manifestation. Des policiers l'ont attaqué et l'ont frappé à la tête à coups de matraque. Il a perdu connaissance. Ses amis l'ont porté dans une maison voisine où ils lui ont eux-mêmes prodigué des soins – ils ne l'ont pas emmené tout de suite à l'hôpital de crainte qu'il ne soit arrêté.

Des sources policières ont déclaré à Amnesty International que 58 personnes avaient été interpellées au total et que seules quelques-unes étaient toujours en garde à vue. La plupart des détenus ont été relâchés sans être inculpés.

Parmi eux se trouvait Mana Haleem, l'épouse d'un ancien ministre du gouvernement de Mohamed Nasheed. Elle rentrait chez elle à pied par la rue Majeedee Magu, accompagnée d'une amie, lorsque des policiers les ont arrêtées et ont commencé à les frapper à coups de matraque à plusieurs reprises, sur les bras, le dos et les hanches, avant de les emmener au poste de police dans un fourgon.

Dans son témoignage, Mana Haleem a déclaré : « J'ai demandé pourquoi nous étions détenues, mais on ne m'a pas répondu. Plus tard, [les policiers] nous ont dit que c'était parce que nous n'avions pas obéi à leurs ordres. Nous leur avons demandé comment nous pouvions avoir désobéi à leurs ordres étant donné qu'ils ne nous en avaient donné aucun, mais ils ont fait la sourde oreille. J'ai des hématomes sur l'épaule, le dos et la hanche. »

Député du Parti démocratique maldivien, Imthiyaz Fahmy a expliqué à Amnesty International qu'il prenait part pacifiquement au rassemblement du 29 mai lorsque les policiers l'ont attaqué. Il a rapporté avoir été brutalisé et insulté alors qu'il n'opposait aucune résistance. Il a été arrêté, menotté et transféré au centre de détention de Dhoonidhoo, sur une île non loin de Malé. Les autres détenus et lui-même auraient été menottés pendant le trajet en bateau vers le centre de détention.

La police de Dhoonidhoo lui aurait déclaré qu'il avait été arrêté pour « troubles à la tranquillité publique ». Le lendemain, au tribunal, la police a affirmé qu'il avait été placé en détention pour avoir « agressé physiquement une policière ». La cour a néanmoins estimé que son incarcération n'était pas justifiée et l'a libéré sans l'inculper.

Plusieurs détenus ont confié à Amnesty International qu'eux-mêmes et d'autres avaient dû se soumettre à une analyse d'urine visant à déceler la présence éventuelle de stupéfiants, bien que la police n'ait à aucun moment spécifié que leur interpellation était liée à la drogue.

Des témoins ont rapporté à l'organisation que, lorsque la police a finalement quitté Usfasgandu, un groupe de motards menaçants est arrivé sur le site et a commencé à vandaliser les lieux et à harceler les manifestants. Des policiers tout proches n'ont rien fait pour empêcher ces actes.

Ce n'est pas la première fois que la police maldivienne s'en prend à des manifestants pacifiques. Il est grand temps que le gouvernement oblige la police à rendre des comptes et mette un terme à ces violations des droits humains.

Amnesty International appelle le gouvernement des Maldives à :

- mettre un terme aux attaques, notamment aux coups et aux pulvérisations de gaz poivre, visant des manifestants pacifiques ;
- traduire en justice tout agent de police ayant fait un usage excessif de la force ;
- faire le nécessaire pour que les forces de sécurité maldiviennes reçoivent une formation complète sur les actes qui constituent des violations des droits humains et qu'ils ne doivent pas commettre.

Amnesty International appelle également les pays fournissant du matériel militaire ou de police aux Maldives à s'assurer qu'il ne sert pas à commettre des violations des droits humains.

Complément d'information

Le conseil municipal de Malé avait officiellement donné au Parti démocratique maldivien l'autorisation d'utiliser Usfasgandu comme site de rassemblement. Le parti y organise des manifestations depuis le 19 mars.

Le gouvernement a essayé d'obtenir du tribunal une ordonnance contrant cette autorisation mais sa requête a été rejetée. Le gouvernement a alors demandé au tribunal d'émettre un mandat de perquisition au motif que le site du Parti démocratique maldivien à Usfasgandu était le théâtre d'activités criminelles.

Pendant que la police démontait les installations sur le site d'Usfasgandu, le Parti démocratique maldivien a intenté une action devant le tribunal civil et obtenu une injonction contre ce démantèlement. Les policiers ont néanmoins continué, en arguant qu'ils n'avaient pas reçu le nouvel ordre du tribunal. Après avoir quasiment terminé, ils ont déclaré l'avoir reçu et se sont retirés.

L'ordonnance du tribunal donne trois raisons motivant ce mandat de perquisition : « Les occupants actuels du site d'Usfasgandu, ayant installé des conteneurs faisant office d'habitations, sont soupçonnés de commettre des infractions, de s'attaquer aux passants

et aux véhicules de passage dans les zones contiguës, et de se livrer à des actes de sorcellerie. »

L'ordonnance ne fait aucune mention d'un mandat confié à la police pour démanteler le site de rassemblement.